



HARCELEMENT - INTIMIDATIONS - MENACES

Par Zaza20

Bonjour,

je suis harcelée par un membre de la mafia qui contrôle la Mairie : je suis surveillée, traquée et suivie par tous mes voisins, beaucoup de citoyens et employés municipaux. Depuis 6 jours, ils essaient de blesser mes chiens (empoisonnement, bagarre avec chiens 10 fois plus gros et agressifs, bouts de verres partout où je passe, voitures qui nous rasant à toute allure ...).

Si je compte porter plainte, et je sais que c'est nous accrocher une cible dans le dos. Je crains vraiment pour nos vies !

Quelqu'un a-t-il des conseils pour me défendre, quoi faire pour collecter des preuves, comment obtenir des patrouilles de Police dans mon quartier, peut-on demander une protection et comment, comment dénoncer un Maire, comment alerter des gens hauts placés ?

Pensez-vous qu'exposer l'affaire au grand public pourrait nous protéger ?

Je CHERCHE TOUS MEDIAS, JOURNALISTES presse écrite et télévisée qui pourraient m'apporter leur soutien et qui souhaiteraient exposer les faits dans le futur notamment si quelque chose venait à m'arriver.

TOUTE AIDE EST LA BIEN VENUE. Cette affaire est très sérieuse et grave, aussi je me passerais de tous commentaires inutiles. Merci d'avance

Par Isadore

Bonjour,

Ce forum est dédié au droit, il n'a pas de compétence en ce qui concerne la presse.

Je vous conseille d'en parler avec votre médecin, et si vous y tenez avec un avocat.

A moins que vous ne soyez une célébrité, il est impossible que votre personne intéresse autant de gens. Vous devez donc envisager un problème d'anxiété très envahissant qui doit être traité médicalement.

Une plainte ne mettra pas votre vie en danger, mais vous expose à une condamnation pour dénonciation calomnieuse.

Je vous déconseille de médiatiser votre histoire, car vous vous exposez à des moqueries douloureuses voire à des escroqueries. Tout "journaliste" qui prétendrait la prendre au sérieux ne chercherait qu'à exploiter votre détresse.

Par Zaza20

Isadore,

Je n'ai pas besoin d'un médecin !

Je ne suis pas une célébrité mais j'ai porté plainte contre 7 membres de la famille de ce type (voisins) pour harcèlement moral et à présent le harcèlement moral s'est transformé en harcèlement criminel.

Si vous jugez aussi facilement les personnes qui ont besoin d'aide, vous devriez cesser d'être modératrice.

Sur ce, je ne vous demande pas de me croire.

Par kang74

Bonjour

Vous devriez descendre de vos grands chevaux .

Si vous n'êtes pas satisfaite de la réponse d'Isadore, vous avez eu tout le loisir d'aller voir un avocat depuis un bon moment .

Comme vous pouviez penser à déménager .

NB : Quand on a affaire à une organisation mafieuse ou criminelle, l'harcèlement dure quelques heures avant qu'il y ait vraiment un acte criminel , car cela coute bien moins cher que de payer tout une ville à vous "harceler" .

Par Zaza20

Sauf quand la ville a été payée en recevant des faveurs de la Mairie (accès au logement, priorité sur des logements auxquels on n'a pas droit du type logements sociaux....)

NB : J'ai bientôt rendez-vous avec l'avocat et c'est exactement pour savoir si j'y vais.
Je pense à déménager mais c'est compliqué de trouver et puis à quoi cela servirait puisque je suis suivie.

Mais c'est bon, je me débrouillerai seule comme je l'ai fait jusqu'à présent.

Par kang74

Si vous avez des enfants, vous pouvez voir avec une assistante sociale, histoire d'avoir une priorité sur un logement dans un autre secteur : en effet, vous pouvez trouver de l'aide pour qu'ils changent d'environnement car cela doit les affecter aussi .

Par Zaza20

Oui bien sûr que mes enfants sont très affectés, stressés et morts de peur.

Je vais voir. Merci

Par kang74

Par ce biais ce sera à mon avis plus simple de vous faire entendre pour au moins avoir une solution niveau protection.

Pour le reste un avocat vous exposera vos moyens d'action suivant les éléments dont vous disposez car oui, si vous allez vers le pénal, une plainte pour dénonciation calomnieuse est à craindre .

Si vous allez vers le préjudice donc vers le civil, c'est quand même un peu plus facile à faire reconnaître, et il y a des tiers qui peuvent vous y aider ; dont des médecins si tant est que vous ne soyez pas contre faire reconnaître les " lésions" que vous créez cette situation .

Je rappelle que pour que le harcèlement soit reconnu, il faut un impact sur votre état de santé : seul un médecin peut constater le stress et l'angoisse que crée cette situation .

Je rappelle le cadre légal :

Article 222-33-2

Modifié par LOI n°2014-873 du 4 août 2014 - art. 40

Le fait de harceler autrui par des propos ou comportements répétés ayant pour objet ou pour effet une dégradation des conditions de travail susceptible de porter atteinte à ses droits et à sa dignité, d'altérer sa santé physique ou mentale ou de compromettre son avenir professionnel, est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 ? d'amende

Par Zaza20

Merci pour votre aide

Par ITERNITY1979

Bonjour,

Au vu de vos propos et réponses aux personnes qui vous donnent des conseils, on se demande si finalement vous n'êtes pas parano...

Portez plainte, allez voir un médecin, prenez un avocat...

Bon courage